



Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

AVIS PUBLIC

.....
Règlement d'emprunt décrétant la réalisation de travaux de construction des
cellules 15 & 16 et la fermeture des cellules phase 4 au LET de Wakeham à
Gaspé
.....

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Nathalie Drapeau, secrétaire-
trésorière de cette Régie :

QUE le conseil d'administration de la Régie, lors d'une séance tenue le 1^{er} mai
2025, a adopté son règlement numéro RITMRG-1-2025, intitulé « Règlement
numéro RITMRG-1-2025 décrétant la réalisation de travaux de construction des
cellules 15 & 16 et la fermeture des cellules phase 4 au LET de Wakeham à
Gaspé et une dépense et un emprunt de 4 158 000 \$ à cette fin.

Que le montant de l'emprunt projeté servira à financer les travaux de 2 354 880 \$
pour la construction des cellules 15&16 sur une période de 5 ans et de
1 803 120 \$ pour les travaux de fermeture de cellules phase 4 sur une période de
20 ans.

Que les contribuables de la Ville de Gaspé et de la Municipalité régionale de
comté du Rocher-Percé peuvent s'opposer à l'approbation de ce règlement par le
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire en
transmettant à ce dernier, au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Qc)
G1R 4J3, leur opposition au cours de la période de trente (30) jours qui suit la
publication du présent avis.

DONNÉ À Grande-Rivière, ce 2 mai 2025.

Nathalie Drapeau
Secrétaire-trésorière